



# Rhône-Alpes Région

**Monsieur Gabriel ULLMAN**  
**Président de la commission d'enquête publique**  
 Direction Départementale des Territoires de la Savoie, SPAT-APU,  
 1 rue des Cévennes - B.P.1106  
 73 011 Chambéry Cedex  
[enq-pub-vanoise@savoie.gouv.fr](mailto:enq-pub-vanoise@savoie.gouv.fr)

*Lyon, le 21 janvier 2013*

## Enquête publique relative au projet de charte du parc national de la Vanoise

### Contribution des élu-e-s Europe Ecologie - Les Verts au conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur le président,

Quel beau territoire que le parc de la Vanoise ! Joyau de biodiversité, joyau touristique, joyau patrimonial et paysager, c'est aujourd'hui l'un des emblèmes majestueux de Rhône-Alpes. Premier parc national créé en France, en 1963, nous fêtons avec une immense fierté cette année ses cinquante ans.

La loi Giran votée en 2006 prévoit dorénavant de doter chaque parc national d'une charte pour quinze ans afin de guider leur action.

Nous y voyons là l'opportunité de donner une seconde jeunesse à la Vanoise.

Voilà aussi une véritable occasion de réaffirmer l'attachement de nos concitoyens à ce territoire unique. Les quasi vingt mille signataires de l'appel de notre collègue Yves Paccalet, écrivain et conseiller régional écologiste de Rhône-Alpes, ne sont qu'un exemple de l'expression du lien indéfectible qui lie les Français à ces sommets, ces glaciers, ces vallées, ces lacs, cette faune et cette flore, ces villages et ces prairies<sup>1</sup>. Nous espérons que la participation importante à cette enquête publique le démontrera également.

Vous comprendrez dès lors, Monsieur le président, le vif intérêt avec lequel nous avons suivi et participé à l'élaboration de la charte du parc national de la Vanoise.

Certes, le document qui nous est proposé aujourd'hui pourrait, à bien des égards, être plus ambitieux. Cependant, au regard du travail colossal de concertation mené ces deux dernières années, des enjeux propres à ce territoire et de la menace qui plane d'une remise en cause profonde des objectifs qui président aux destinées de ce parc, nous recommandons l'adoption de cette charte, suivie de sa validation par décret en Conseil d'Etat.

Nous tenons, par la présente contribution, à vous exposer précisément nos attentes afin qu'elles viennent nourrir les réflexions de la commission d'enquête publique que vous présidez.

<sup>1</sup> Appel de la Vanoise à lire sur [http://www.avaaz.org/fr/petition/Appel\\_pour\\_la\\_Vanoise/?clReAdb](http://www.avaaz.org/fr/petition/Appel_pour_la_Vanoise/?clReAdb)

Ces attentes ne sont pas nouvelles. Vous connaissez l'engagement et les propositions des écologistes pour affronter avec lucidité les bouleversements inhérents au dérèglement climatique, à la perte dramatique de biodiversité, aux pollutions multiples qui menacent les espaces fragiles, aux mutations profondes de notre société dans les domaines économique et social.

- **CONTEXTE POLITIQUE**

Ce projet de charte suscite, plus encore que d'autres projets sur le territoire de la Vanoise, de nombreuses résistances.

Nous ne sous-estimons pas la défiance et les critiques exprimées. Nous ne les tenons cependant pas pour indépassables !

D'abord, nous constatons que les résistances portent généralement non sur le contenu de la charte elle-même mais sur les difficultés de relations que les acteurs locaux peuvent entretenir avec le parc. La co-rédaction de la future charte du parc n'a pas permis de dépasser certains intérêts particuliers et court-termistes. Nous le regrettons. En effet, les enjeux sont tels que nous devons voir loin, large et ensemble. Au-delà des regrets, ces critiques sont assez incompréhensibles tant ceux qui les expriment sont des acteurs de la vie de ce parc et tirent largement profit de la renommée de la Vanoise et des retombées que cela induit.

La loi Giran de 2006 comprend les enjeux de décentralisation et appuie le principe de subsidiarité. Dorénavant les « personnalités locales » sont majoritaires dans les conseils d'administration des parcs. La mission confiée aux rédacteurs de la charte était bien définie :

- consolider l'appropriation du parc national par les acteurs locaux,
- devenir un territoire de référence et d'innovation,
- construire une vision partagée des enjeux et des solutions à apporter,
- respecter les responsabilités et prérogatives de chacun au regard de l'avenir,
- promouvoir une attitude de dialogue permanent,
- consacrer les moyens nécessaires aux ambitions partagées,
- s'engager collectivement autour de la charte.

Certains n'ont pas joué le jeu, cristallisant les tensions sur des sujets connexes (projets de développement d'un autre âge, relations avec les agents du Parc...), d'autres n'ont eu de cesse de rechercher le plus petit dénominateur commun. L'exigence qui aurait dû constituer la feuille de route des co-rédacteurs s'est quelque peu diluée.

Mais l'abnégation de certains a payé. Un projet de charte a abouti. Nous nous en félicitons !

Le conseil régional, au sein duquel nous siégeons, ne s'y est pas trompé et a pris acte à l'unanimité le 12 juillet dernier de l'avis favorable du comité régional en charge du suivi de l'élaboration de cette charte. Cette délibération reconnaît l'importance du travail réalisé.

L'avis du conseil général de la Savoie est, quant à lui, relativement alambiqué. Les communes concernées ont pour la plupart émis un avis négatif. Ne nous voilons pas la face : un lobbying actif a été entrepris auprès de nombreux conseillers municipaux afin d'infléchir leur vote.

Faut-il alors aujourd'hui repartir à zéro ? En aucun cas ! C'est d'une part l'avenir même du parc qui est en jeu. C'est d'autre part, une nécessité absolue de préserver ce patrimoine naturel et culturel qu'est la Vanoise, d'abord pour ses habitants.

Au contraire, c'est bien le projet du parc national de la Vanoise qu'il faut renforcer.

- **RENFORCEMENT DU PROJET**

Nous estimons qu'il y avait un lien étroit à établir entre le contenu de la charte du parc et la Convention alpine ratifiée en 1995 par la France. Les travaux du Comité de massif des Alpes et les diverses politiques conduites sur le territoire, notamment par le conseil régional, auraient également dû davantage imprégner les échanges autour de cette charte.

En plus d'assurer une cohérence globale et une complémentarité bienvenues, cela aurait pu être l'occasion de créer des partenariats financiers, propices à « intéresser » les communes et les acteurs du territoire.

Concernant la « zone cœur », la protection reste maximale et encadrée par la loi. Il n'y a pas de changement par rapport au passé : ni de périmètre, ni de contraintes de protection des paysages, de la faune et de la flore... C'est une bonne chose.

Néanmoins, ces objectifs auraient pu, et dû, à notre sens, être plus exigeants concernant les aménagements susceptibles d'impacter cette zone cœur, particulièrement en ce qui concerne les éléments de l'objectif 2.2 relatif à un partage équitable des ressources. Aujourd'hui, certains domaines skiables espèrent ainsi toujours pouvoir réaliser des intrusions dans le cœur afin de créer des interconnexions avec les domaines voisins.

Sur un territoire alpin très fragile et dans un contexte de dérèglement climatique qui modifie très vite, et à échelle humaine, l'abondance des ressources et notamment la ressource en eau, la qualité de la biodiversité, la stabilité des sols... il est pourtant impératif de savoir transformer notre modèle de développement touristique. Plus que jamais, il faut anticiper afin de préserver les équilibres et ressources, et le faire dans une logique de solidarité amont/aval. Ça n'est pas assez le cas.

Concernant les objectifs de la « zone optimale d'adhésion », nos attentes sont encore plus fortes. En effet cette dernière concentre l'essentiel du contenu de la charte et c'est là qu'est censé se construire le projet partagé relayant l'esprit du parc national. Nous tenons à insister sur la nécessaire globalité du projet et l'absence de rupture forte en matière d'ambitions entre les zones. Le parc de la Vanoise est un tout à valoriser dans un projet cohérent de « développement durable ». C'est particulièrement dans la zone d'adhésion que s'exerce toute la responsabilité des élus et des acteurs du territoire.

Cette responsabilité porte particulièrement sur certains domaines qu'il convient d'appréhender dans une vision de moyen et long terme.

- **DEMARCHE PROSPECTIVE**

La « souplesse » des formes cartographiques choisies pour représenter les territoires à « enjeux »<sup>2</sup> nous révèle les forts antagonismes existants entre les porteurs de gros projets d'aménagement et les exigences de protection de l'environnement inhérentes au parc. Cela témoigne d'une certaine influence des opérateurs des stations de ski et des projets à court terme.

A l'inverse, nous affirmons qu'une démarche davantage portée vers l'anticipation et la prospective eut été préférable, d'autant plus que la charte du parc national de la Vanoise est rédigée pour les quinze prochaines années. Une telle démarche, qu'il n'est jamais trop tard d'engager, permettrait de réinterroger et de repenser le devenir de ce territoire, avec pour objectif de construire un projet à long terme prenant en compte les impacts qu'auront le changement climatique, la dégradation de l'environnement alpin...

La collectivité dans laquelle nous siégeons a ainsi mis en place en 2012, sous l'impulsion de Claude Comet, conseillère déléguée au tourisme et à la montagne, une démarche prospective « Montagne 2040 ». Elle vise à construire des visions de futurs possibles et souhaitables de la montagne en intégrant toutes les problématiques : développement économique, agriculture, tourisme, environnement...

Les collectivités locales ont, de leur côté, amorcé un virage intéressant dans le cadre de la démarche du Schéma de COhérence Territoriale Tarentaise (SCOT en gestation) et bientôt en Maurienne. Un excellent travail de diagnostic est mené. Il pointe notamment la course urbanistique et le développement très rapide de lits froids. L'explosion du nombre de résidences de tourisme sur l'ensemble des communes de la zone d'adhésion est une réalité dont nous ne pouvons pas nous satisfaire. Nous aurions donc aimé que la carte des vocations s'inspire de la démarche du futur SCOT Tarentaise.

### **Tourisme quatre saisons**

La charte n'interroge également pas, aujourd'hui, suffisamment l'intérêt de développer une offre qui complète le tourisme d'hiver, notamment via la mise en place de « passerelles entre l'hiver et l'été ». Au-delà, la charte pourrait promouvoir la diversification de l'activité économique. Ce n'est pas vraiment le cas<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Cf. pièce 2bis carte des vocations : points rouges cerclés de rouge pour les polarités à vocation touristique et surtout ellipses en pointillés noirs pour les espaces associés aux stations touristiques

<sup>3</sup> Cf. la déclinaison de l'orientation structurante VI : « Pour une économie touristique basée sur les potentialités du massif de la Vanoise »

En effet, malgré les discours, le tourisme d'hiver demeure encore aujourd'hui le seul vecteur de développement qui intéresse vraiment les décideurs de la zone d'adhésion. Une actualité parmi d'autres vient illustrer notre propos : la commune de Saint-Bon-Courchevel a annoncé l'investissement de cent quarante millions d'euros sur le seul tourisme hivernal.

Or, la « monoculture » du ski et les activités liées à la neige sont des facteurs de fragilité pour ces territoires. Et ce d'autant que les retombées économiques ne bénéficient que faiblement aux habitants (forts investissements étrangers avec captation des bénéficiaires). Les conséquences sur l'emploi local sont aussi réelles :

- pratique courante de la pluriactivité pour les habitants, souvent subie,
- précarité des conditions de travail et de vie des saisonniers.

Le volume d'emplois et sa répartition dans le temps sont de plus aléatoires car liés à la météorologie et au temps d'ouverture des stations. Il faut également noter que la Savoie est le seul département de Rhône-Alpes où les saisonniers sont recrutés quasi exclusivement pour la seule saison hivernale<sup>4</sup>. Cela ne permet donc pas d'assurer un parcours professionnel sécurisant et sécurisé.

A l'inverse, afin de rompre avec cette monoculture et malgré des moyens limités, la région Rhône-Alpes favorise la mise en place de contrats « stations durables ». Elles sont de dimension « valléenne », afin de diversifier le tourisme, hors ski alpin. La Haute-Maurienne bénéficie de l'un de ces contrats.

Voilà le type d'action qui devrait être systématisé afin de sortir de l'actuel cercle vicieux programme de constructions immobilières / extension des domaines skiables / « sécurisation du produit neige » via l'enneigement artificiel (canons à neige et retenues collinaires).

### **Agriculture et foncier**

L'agriculture (notamment via l'agriculture biologique, le pastoralisme et l'agritourisme) devrait être un domaine de préoccupation renforcé. Traitée dans l'orientation 7.1 : « pérenniser la fonction économique de l'agriculture et du pastoralisme et lui reconnaître ses différents apports au territoire », elle reste malgré tout un parent pauvre. Ses impacts, positifs et négatifs, sont pourtant majeurs sur les paysages et les équilibres du territoire.

Plus précisément, du fait de la rareté de l'espace utilisable en milieu montagnard, sans compter l'actuel contexte d'intenses pressions et spéculations immobilières, nous estimons que l'enjeu principal concerne le foncier agricole et donc que ce point devrait être bien davantage traité. A ce titre, il pourrait être fait utilement référence aux orientations de la stratégie régionale rhônalpine en matière de foncier, pilotée par Gérard Leras, conseiller spécial délégué au foncier, en avance dans ce domaine.

### **Transport**

Dernier enjeu majeur que nous aurions souhaité voir traiter de manière plus ambitieuse : les transports touristiques.

Ces derniers sont la cause de 75 % des émissions de gaz à effet de serre des stations de sports d'hiver selon le bilan carbone d'une dizaine d'entre elles<sup>5</sup>. L'usage ultra-majoritaire de la voiture individuelle et les congestions routières hivernales massives induites par des périodes de location imposées expliquent ce bilan carbone désastreux.

La France est engagée dans une démarche volontariste à l'échelle mondiale de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Le territoire de la Vanoise ne saurait être exonéré d'efforts, d'autant plus qu'il est l'un des premiers touché par les conséquences du dérèglement climatique.

Ajoutons que, du fait du renchérissement des énergies fossiles, le mode automobile constitue un point de fragilité non négligeable pour l'économie touristique future.

Nous pensons ainsi qu'un travail plus approfondi aurait été nécessaire lors de l'élaboration de la fiche 6.3.4 « Développer l'accès aux stations de montagne par des modes alternatifs à la voiture individuelle » afin qu'elle soit plus ambitieuse et associe le Conseil général, la Région (TER) et la SNCF. Des produits touristiques intégrant le voyage et les déplacements sur place devraient être systématiquement proposés, à

---

<sup>4</sup> Etude sur le travail saisonnier en Rhône-Alpes publié par le Fongecif en novembre 2012

<sup>5</sup> Cf. Charte de développement durable des stations de ski de l'ANMSM, 2007



des tarifs attractifs. Les liaisons vallée-station devraient principalement se faire via les transports en commun ; le câble représentant souvent un mode particulièrement intéressant compte tenu du relief et de sa moindre vulnérabilité aux aléas climatiques. Dans le même temps, la coordination entre autorités organisatrices de transports sur la tarification, la billettique, les horaires mais aussi l'offre des transports collectifs est à renforcer.

En bref, une politique de déplacements à l'échelle du parc est à construire, dotée des moyens nécessaires. Les insuffisances en la matière dans le projet de charte du parc de la Vanoise ne doivent pas être l'occasion pour les acteurs locaux de rester inactifs dans les années à venir.

**Pour conclure cette contribution, nous tenons à réaffirmer l'importance, d'avoir des parcs nationaux protégés par des chartes ambitieuses. La Vanoise, de part sa singularité historique, est particulièrement emblématique. La préservation de ce territoire – joyau exceptionnel en matière de paysages et de biodiversité, mais aux ressources si fragiles – est une nécessité et une responsabilité à partager entre tous.**

**Si le contenu de la charte du parc national de la Vanoise aurait pu davantage encore anticiper les défis à venir pour cet espace alpin, nous saluons cependant les avancées négociées lors de son élaboration.**

**C'est pourquoi, nous, conseillers régionaux Europe Ecologie – Les Verts en Rhône-Alpes, affirmons que ce projet de charte doit, aujourd'hui, être adopté. Nous souhaitons aussi que, demain, les questions et les pistes d'action que nous avons proposées, notamment par le biais de cette contribution, puissent être au cœur des échanges des acteurs de ce parc unique.**

**Que vive la Vanoise !**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos sincères salutations.

Pour le groupe Europe Ecologie - Les Verts,



Eric Piolle,  
co-président



Alexandra Cusey,  
co-présidente



Claude Comet,  
conseillère déléguée au tourisme et à la  
montagne



Yves Paccalet,  
conseiller régional,  
représentant de la région Rhône-Alpes au conseil  
d'administration du parc national de la Vanoise